

## Avis public - Dérogations mineures

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Julie Waite, Greffière de la susdite ville,

QU' il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal, le 10 juin 2025 à 19:00 à la salle du Conseil municipal de l'hôtel de ville située au 1155, rue St-Joseph à Valcourt.

QU' au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

### Demande #1 :

#### Identification du site concerné :

Lot 3 961 162 du cadastre du Québec, sis au 882, rue Alcide-Gratton, Ville de Valcourt, zone R-9.

#### Nature et effets:

La dérogation mineure porte sur les éléments suivants :

- Autoriser que le bâtiment accessoire de type garage isolé soit à 3 m de la ligne de lot arrière, alors que la marge arrière à respecter est de 6 m (réf. : art. 7.8 du *Règlement de zonage #560*)

### Demande #2 :

#### Identification du site concerné :

Futur Lot 6 680 159 du cadastre du Québec, sis sur la rue Yvonne L. Bombardier, Ville de Valcourt, zone R-44 et R-4.

#### Nature et effets:

La dérogation mineure porte sur les éléments suivants :

- Autoriser un frontage de 6.84 m, alors que le frontage minimum est de 9 m (réf. : art. 4.16 du *Règlement de lotissement #561*)

### Demande #3 :

#### Identification du site concerné :

Lot 1 825 608 du cadastre du Québec, sis au 900, rue Montcalm, Ville de Valcourt, zone P-2.

#### Nature et effets:

La dérogation mineure porte sur les éléments suivants :

- Autoriser que le conteneur à déchets se situe en cours avant, alors que ce n'est qu'autorisé en cours latérale ou arrière (réf. : art. 6.2 du *Règlement de zonage #560*)
- Autoriser les conteneurs poubelle à 2 m de la ligne de lot avant, alors que la marge avant à respecter est de 7.6 m (réf. : art. 7.8 du *Règlement de zonage #560*)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À VALCOURT LE 14 MAI 2025

Me Julie Waite, greffière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 14 mai 2025 et affiché au bureau du greffe, à l'Hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et au règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Valcourt.

  
Me Julie Waite, greffière